

# CAHIER DES RÉSULTATS

## Atelier C

### Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines

---

Outaouais



Atelier organisé par :  
le Réseau québécois sur les eaux souterraines,  
l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières

Septembre 2017



Ce 3<sup>e</sup> atelier de transfert et d'échange des connaissances issues du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de l'Outaouais est réalisé grâce au financement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il est le résultat d'un travail conjoint entre le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES), les chercheurs de l'Université Laval et de la Chaire de recherche UQTR en écologie du paysage et aménagement.

## Citer ce document

Ruiz, J., Decelles, A-M., 2017. Atelier C: Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines. Outaouais, cahier des résultats. Document préparé par le RQES, pour les acteurs de l'aménagement du territoire. Montréal et Trois-Rivières, Réseau québécois sur les eaux souterraines et Université du Québec à Trois-Rivières.



Ce document est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/> ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

**Information pour l'impression** : ce document est conçu pour une impression recto-verso

*Le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) est heureux de vous présenter le cahier des résultats du 3<sup>e</sup> atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines en Outaouais qui a eu lieu le 7 mars 2017 à la Maison du citoyen de la ville de Gatineau.*

*Ce cahier expose les résultats des activités réalisées lors de l'atelier. Les participants y trouveront donc leur contribution. Chacun pourra également analyser ces résultats afin d'en tirer des conclusions.*

*Nous tenons à remercier tous les participants qui, par leur intérêt et leur implication, ont fait en sorte que cet atelier soit propice aux échanges et à la collaboration entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau.*

Rappel du déroulement de l'atelier	5
Les participants	6
Les acronymes	7
<b>1. Les enjeux de protection et de gestion de l'eau souterraine</b>	<b>9</b>
• Les eaux souterraines de votre territoire	10
• Rappel de l'activité	11
• Les résultats des enjeux de PGES	13
<b>2. Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES</b>	<b>15</b>
• Des outils multiples et complémentaires	16
• Rappel de l'activité	17
• Les résultats des actions et de leurs limites pour nos enjeux	18
<b>3. Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines</b>	<b>23</b>
• Les capacités pour la PGES	24
• Rappel de l'activité	25
• Les résultats pour l'ensemble de la région	26
• L'évaluation des capacités des MRC et ville	27
• L'évaluation des capacités des municipalités	28
• L'évaluation des capacités des OBV	29
• L'évaluation des capacités des autres organismes	30
<b>4. Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines</b>	<b>33</b>
• Des exemples pour renforcer ses capacités	34
• Rappel de l'activité	35
• Les résultats des stratégies d'action pour la PGES	36

# Rappel du déroulement de l'atelier

## Les activités

## Les résultats

### 1. Les enjeux de l'eau souterraine



Capsules vidéo sur les eaux souterraines

Résumé en page 10

Capsules vidéo disponibles en ligne: [rques.ca](http://rques.ca)



Prioriser les enjeux

**p. 11 à 13 de ce cahier**



### 2. Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES



Le cadre institutionnel et les outils pour la PGES

Résumé en page 16

Présentation complète disponible en ligne: [rques.ca](http://rques.ca)



Nos actions actuelles et leurs limites

**p. 17 à 21 de ce cahier**



### 3. Les capacités des acteurs à la PGES



Les capacités pour la PGES

Résumé en page 24

Présentation complète disponible en ligne: [rques.ca](http://rques.ca)



Évaluer ses capacités

**p. 25 à 29 de ce cahier**



### 4. Des stratégies d'action pour les enjeux de PGES



Renforcer ses capacités d'action

Résumé en page 33

Présentation complète disponible en ligne: [rques.ca](http://rques.ca)



Développer une stratégie d'action

**p. 33 à 38 de ce cahier**



Capsule vidéo



Présentation magistrale



Exercice collaboratif en sous-groupes



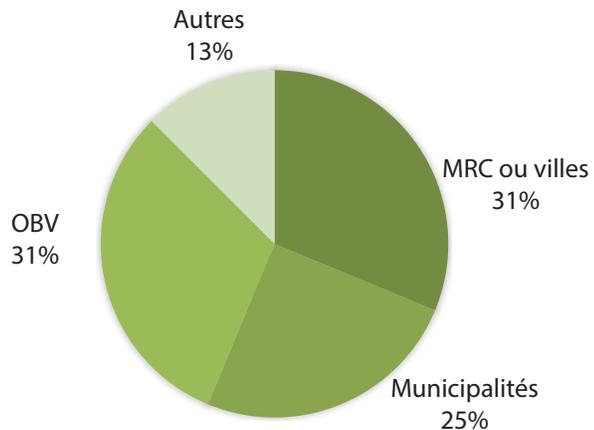
Exercice individuel

# Les participants

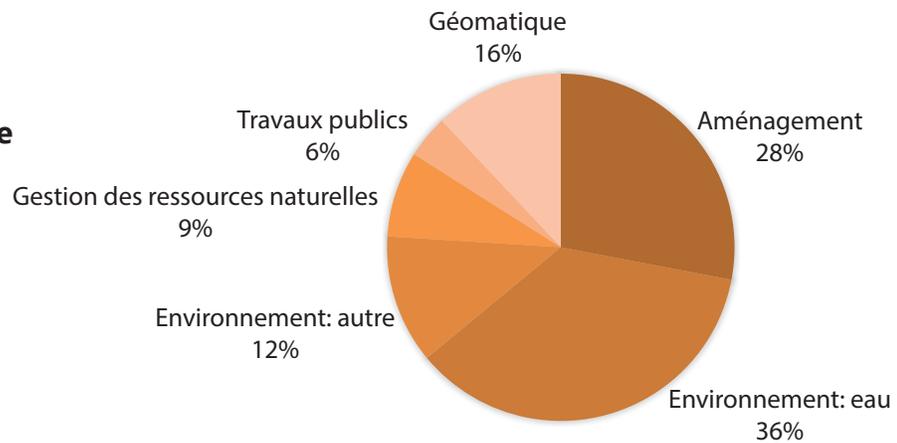
---

Le troisième atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de l'Outaouais a réuni 20 participants. Ces participants sont des acteurs de l'aménagement du territoire et de l'eau provenant de différents organismes.

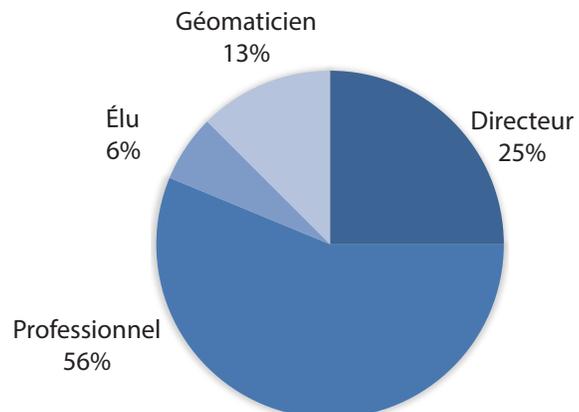
## Les organismes participants



## Les champs d'expertise des participants



## La fonction des participants au sein de leur organisme d'attache



# Les acronymes

---

ES	Eau souterraine
GMR	Gestion des matières résiduelles
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LCM	Loi sur les compétences municipales
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
PACES	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PAE	Plan d'aménagement d'ensemble
PDD	Plan de développement durable
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGES	Protection et gestion des eaux souterraines
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
PU	Plan d'urbanisme
Q2r22	Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
RCS	Règlement sur les carrières et sablières
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SAR	Schéma d'aménagement révisé
SIH	Système d'information hydrogéologique
ZIP	Zone d'intervention prioritaire



# 1

---

## Les enjeux de l'eau souterraine

# Les eaux souterraines de votre territoire

---

 Les capsules vidéo sont disponibles au [www.rqes.ca](http://www.rqes.ca)

## Vidéo 1 - Les eaux souterraines : une introduction



Rappel général sur le cycle de l'eau souterraine, les processus d'écoulement, la migration de contaminants dans l'eau souterraine, les zones de recharge, la vulnérabilité des aquifères.

Durée: 7:02 minutes

## Vidéo 2 - Les faits saillants du PACES de l'Outaouais



Présentation des faits saillants du projet du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) en Outaouais. John Molson, professeur au Département de géologie et génie géologique de l'Université Laval ayant travaillé à la réalisation du projet PACES à titre de co-coordonnateur, explique le projet .

Durée: 8:24 minutes

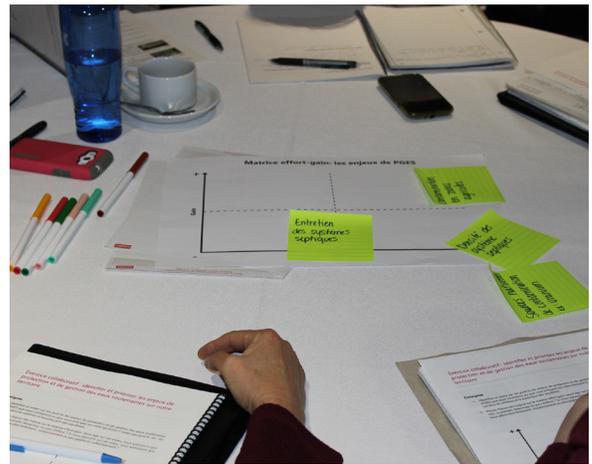
# Rappel de l'activité



Exercice collaboratif réalisé en sous-groupes

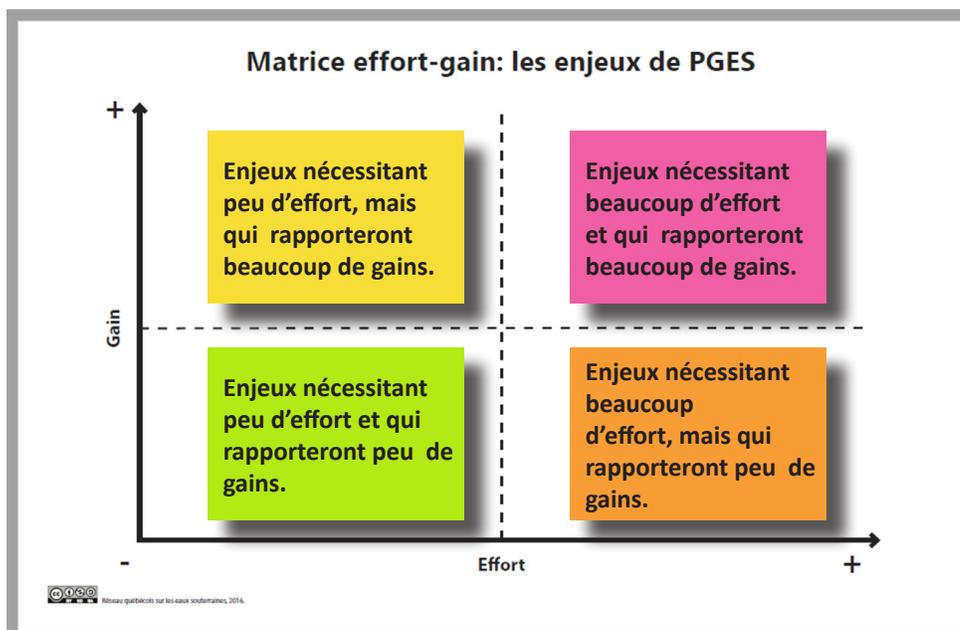
## Consignes

1. De façon individuelle, les participants ont identifié et noté sur les post-its les enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines (PGES) qu'ils connaissaient ou qu'ils anticipaient sur leur territoire (1 enjeu par post-it ; ex. : les carrières et sablières et la protection des aquifères).

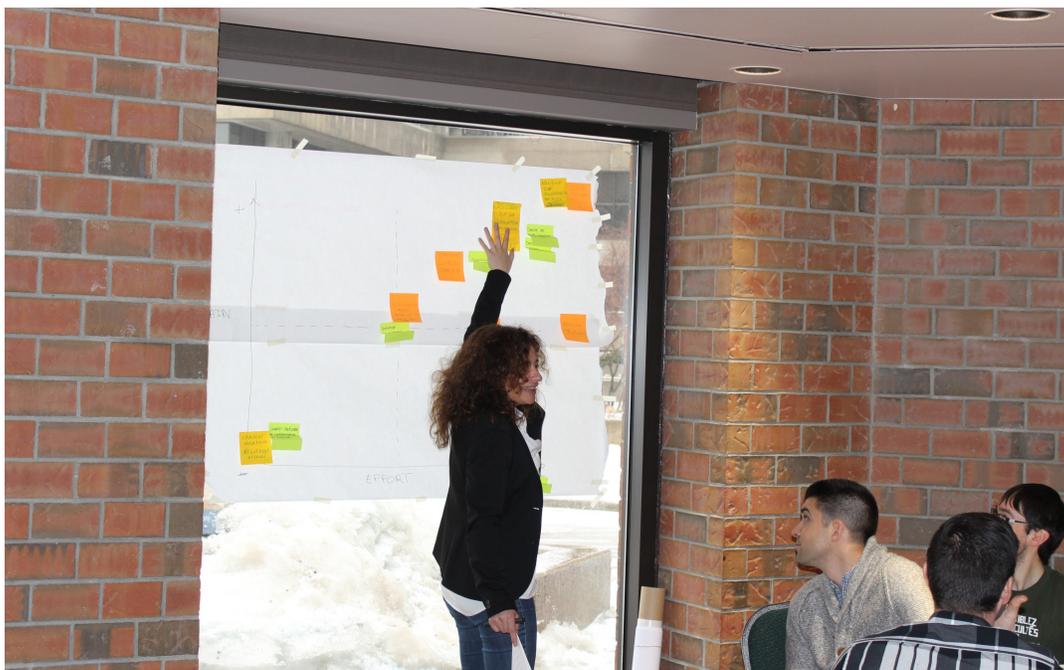


2. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient localiser les enjeux sur la matrice effort-gain (**figure 1**), en se questionnant de la façon suivante: «Pour agir sur cet enjeu, nous anticipons que cela va prendre beaucoup ou peu d'effort ? Si nous agissons sur cet enjeu, nous anticipons que nous allons être fortement, moyennement ou peu gagnants collectivement ?»

Figure 1: Matrice effort-gain



3. Les enjeux identifiés en sous-groupes ont été reportés sur un gabarit collectif, discutés en grand groupe et repositionnés si nécessaire. Les résultats des enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines apparaissent à la p. 13 où tous les enjeux identifiés ont été retranscrits. Les enjeux similaires ont été regroupés dans un même bloc coloré.



4. Les participants, guidés par les propositions de l'experte en aménagement du territoire ont sélectionné trois enjeux qui seront discutés et travaillés en sous-groupes dans les activités 2 et 4.

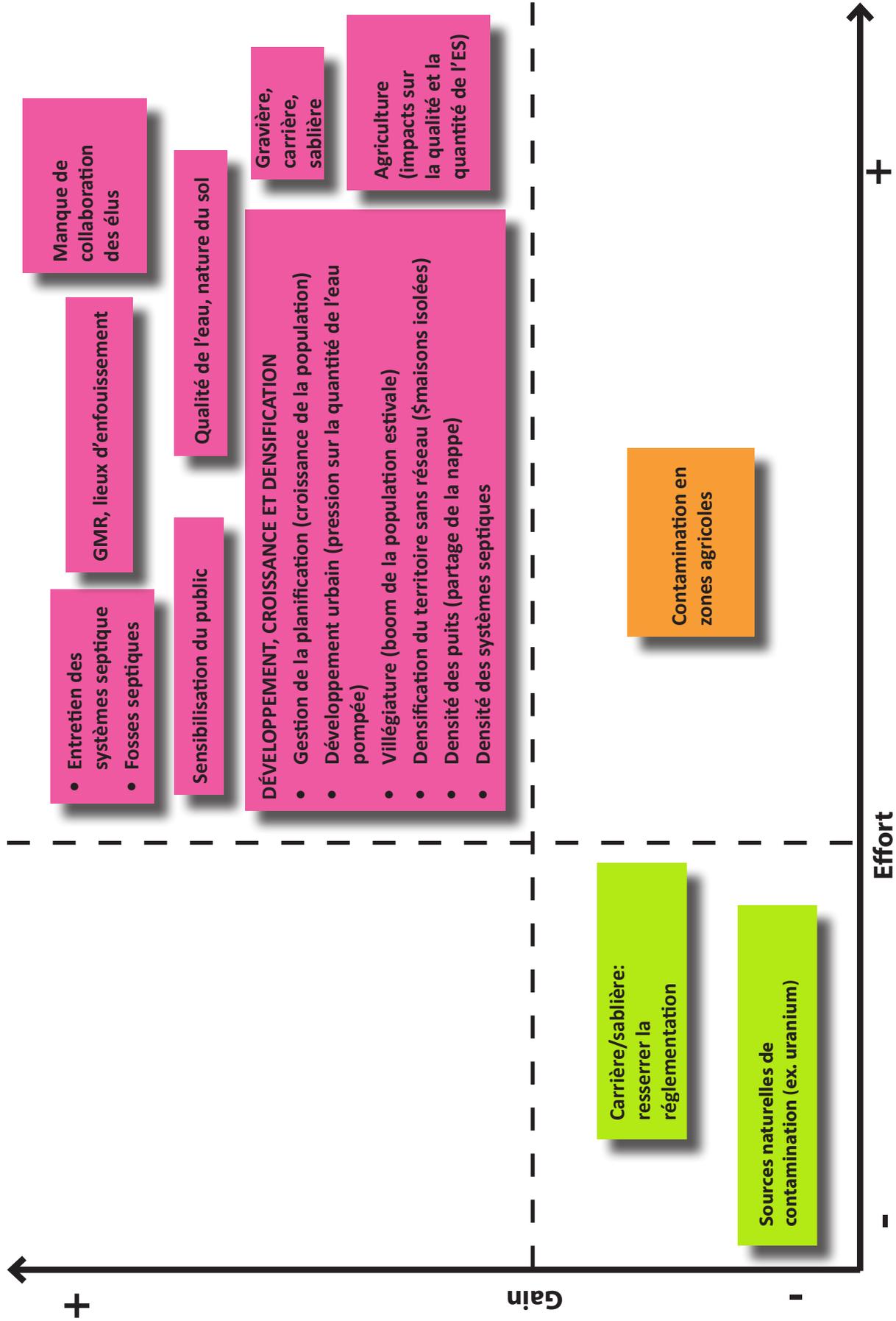
### Les enjeux de PGES sélectionnés:

Enjeu 1: INSTALLATIONS SEPTIQUES/PLANIFICATION ET ENTRETIEN

Enjeu 2: GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU SOUTERRAINE

Enjeu 3: SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES CITOYENS

# Les résultats des enjeux de PGES





# 2

---

## **Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES**

# Des outils multiples et complémentaires



La présentation complète comprenant le cadre institutionnel complexe ainsi que tous exemples misant sur la complémentarité des outils présentés lors de l'atelier sont disponibles au [www.rqes.ca](http://www.rqes.ca).



## OUTILS RÉGLEMENTAIRES

DÉFINITION

Édiction de normes opposables aux citoyens ou aux entreprises pour le contrôle des activités humaines

EXEMPLES

### La gestion des activités polluantes dans les zones de captage (Ville-MRC de Trois-Rivières)

<https://contenu.maruche.ca/Fichiers/d477a882-4a53-e611-80ea-00155d09650f/Sites/c32c511f-925d-e611-80ea-00155d09650f/Documents/12-DocumentComplementaire.pdf>, p.138-140

### La protection des zones de résurgence de l'eau souterraine (Conservation de la nature)

<http://meteopolitique.com/fiches/eau/souterraine/revue/2003/a17.htm>  
[http://www.ambioterra.org/wp-content/uploads/2016/10/Plan-de-protection-CoveyHill\\_RDA\\_AMBIO.pdf](http://www.ambioterra.org/wp-content/uploads/2016/10/Plan-de-protection-CoveyHill_RDA_AMBIO.pdf)  
<http://www.geotop.ca/fr/bases-de-donnees/10-labo/1386-laboratoire-naturel-du-mont-covey-2.html>



## OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

DÉFINITION



### Outils de planification et de concertation

Stratégies, plans de gestion, plans d'action qui définissent des orientations à travers une concertation entre acteurs



### Outils volontaires

Encouragent des changements de pratiques sur une base volontaire



### Outils incitatifs

Mesures économiques qui activent un changement de pratiques, une autre manière d'aménager.

EXEMPLES

### Un modèle de gouvernance pour les eaux souterraines (SESAT)

[http://sesat.ca/RadDocuments/Portrait%20final\\_avec%20cartes.pdf](http://sesat.ca/RadDocuments/Portrait%20final_avec%20cartes.pdf)

<http://sesat.ca/RadDocuments/SESAT%20-%20C3%89tat%20de%20situation%202010.pdf>

### Gérer les contaminants et sensibiliser les citoyens (Ville de Granby)

[http://www.ville.granby.qc.ca/fr/ville/service.prt?svcid=granby\\_pg91&iddoc=344218](http://www.ville.granby.qc.ca/fr/ville/service.prt?svcid=granby_pg91&iddoc=344218)

<http://www.obv-yamaska.qc.ca/node/394>

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/gestion-environnementale-sels-voirie/Documents/GSV/strategie-quebecoise-GESV.pdf>

### Mesures de compensation écologique pour protéger les milieux naturels (Ville de Lévis)

[https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/seances-infos/2015-05-13-PGMN-\\_seance-info.pdf](https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/seances-infos/2015-05-13-PGMN-_seance-info.pdf)

<https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/fpd/ENV-2015-015.pdf>

## Rappel de l'activité

---

### Consignes

1. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient inscrire sur un gabarit, les outils et actions mis en place à ce jour pour agir sur l'enjeu de la table.
2. Pour ces outils et actions, les participants ont identifié les manques et limites liés à leur utilisation
3. Un porte-parole par sous-groupe a été identifié afin de partager les résultats du travail de réflexion à tous les participants, favorisant ainsi une discussion générale avec les autres participants, les experts et les animateurs.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu **aux pages 18 à 20 de ce cahier**.

# Les résultats des actions actuelles sur les enjeux

NOTRE ENJEU

**Installations septiques / planification et entretien**

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

QUI ?	QUOI ?
Municipalités	<p>Application du règlement provincial Q2122.</p> <p>Règlements municipaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de déposer une facture de vidange tous les 2 ans;</li> <li>• Inspection par un inspecteur pré-sélectionné;</li> <li>• Vidange et mesurage des boues par la municipalité.</li> </ul>
MRC	Gestion des boues + inventaires des installations septiques.
OBV	PDE: Interaction avec les municipalités, objectif d'aider les municipalités à appliquer la réglementation.
OBV	Sensibilisation de citoyens grâce à un agent de sensibilisation.
Propriétaires	Réno-vert (travaux septiques: remboursement crédit d'impôt).

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

PLANIFICATION / CONCERTATION

VOLONTAIRES

INCITATIVES

AUTRES ACTIONS

- Prêt offert par la municipalité (partenariat avec une banque pour des taux d'intérêt bas).



LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Manque de main-d'oeuvre qualifiée pour l'application des règlements.
- Manque de volonté politique.
- Coûts reliés aux demandes/support financier.
- Interprétation de la réglementation.
- La preuve de contamination.
- Volonté des citoyens (connaissances individuelles)
- Manque de patrimoine financier.

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

QUI ?	QUOI ?
Chelsea	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement 637-05</li> <li>• Règlement de la zone de protection aquifère (distance puits/septique selon la topographie - étude de Golder il y a 30 ans)</li> <li>• Règlement milieux humides, cours d'eau, marges de recul, etc.</li> </ul>
Gatineau	Pas de nouvelles ouvertures de rues (dév. résidentiel vs commercial), zone agricole, PU
MDDELCC	RPEP, redevances
Municipalités	Application du Q2r22



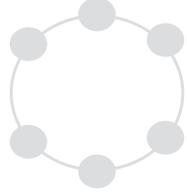
OUTILS RÉGLEMENTAIRES

QUI ?	QUOI ?
MRC + Municipalité Chelsea	Programme H <sub>2</sub> O - analyse de l'eau des puits
Économie d'eau potable	



OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES  
VOLONTAIRES  
INCENTIFS  
PLANIFICATION/CONCERTATION

AUTRES ACTIONS



LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Étude de Golder (mise à jour nécessaire) pour le règlement de la zone de protection aquifère + sensibilisation.
- Lacunes réglementaires pour certaines municipalités.
- Limites du RPEP.
- Pertinence du PU en milieu rural?

NOTRE ENJEU

**Sensibilisation des élus et des citoyens**

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

QUI ? ..... QUOI ?  
 Municipalités • Q2r22: cyanobactéries  
 • Application des règlements



OUTILS RÉGLEMENTAIRES

PLANIFICATION/CONCERTATION

MRC

SADD : sensibilisation des élus locaux lors des consultations.



OBV

PDE: planification sur certains enjeux.

VOLONTAIRES

OBV

Sensibilisation lors de colloques, kiosques, etc.



INCITATIFS

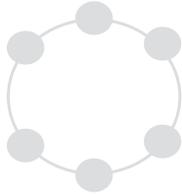
Chelsea

Programme H<sub>2</sub>O - analyse de l'eau des puits



AUTRES ACTIONS

- PACES: données pour appuyer les règlements.



LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Changement au niveau du public et élus donc à refaire en continu.
- Manque d'argent et de ressources.
- Besoin d'étude : trop théorique.
- Gestion au quotidien, manque de vision.





# 3

---

## **Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines**

# Les capacités pour la PGES

---



La présentation complète ainsi que des exemples des différentes capacités sont disponibles au [www.rqes.ca](http://www.rqes.ca).

## Capacité politique

Capacité de l'organisme à prendre des décisions en matière de PGES. Elle est liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation et à leur sensibilité aux enjeux de la PGES. Elle permet à l'organisme de mettre plus aisément en place des mesures réglementaires ou non réglementaires, de débloquer des fonds et d'attribuer des ressources humaines pour la PGES.

## Capacité institutionnelle

Capacité conférée à l'organisme par le cadre institutionnel (lois, politiques) qui définit les rôles, les responsabilités et les types de mesures (réglementaires, non réglementaires) que l'organisme peut prendre en matière de PGES. Elle dépend de la clarté du cadre institutionnel, mais aussi de la connaissance et de l'habitude de l'organisme à utiliser les mesures réglementaires ou non réglementaires qui sont à sa disposition.

## Capacité financière

Elle renvoie aux budgets alloués aux activités de PGES dans l'organisme. La capacité financière se réfère autant à la disponibilité des budgets qu'à leur récurrence. Elle permet l'embauche de personnel qualifié pour comprendre les enjeux de PGES, mais aussi pour mettre en œuvre et faire le suivi des enjeux et mesures de PGES.

## Capacité technique

Capacité de l'organisme à comprendre les enjeux de la PGES. Elle est liée aux ressources humaines présentes, à leur connaissance et à leur intérêt pour les enjeux de PGES sur leur territoire d'action. Elle dépend également des données que l'organisme possède pour la PGES.

## Capacité sociale

Capacité qui renvoie au degré de sensibilisation et de préoccupation des citoyens face aux enjeux de la PGES sur le territoire d'action de l'organisme. Elle peut par exemple se mesurer par l'implication citoyenne dans les débats, activités et actions pour la PGES, par l'existence d'un comité de protection, etc.

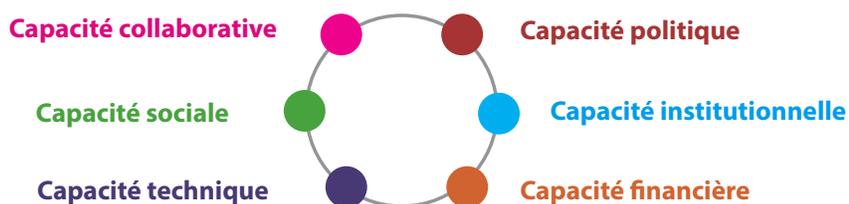
## Capacité collaborative

Capacité de l'organisme à collaborer avec les autres acteurs du milieu. Elle est liée à la crédibilité de l'organisme dans le milieu et à ses collaborations antérieures. Elle permet à l'organisme de joindre ses expertises à celles des autres, de demander du soutien et de développer des mesures de PGES plus intégrées voire, qui débordent les limites administratives.

## Rappel de l'activité

---

La capacité d'un acteur à agir pour la protection et la gestion des eaux souterraines (PGES) ne dépend pas uniquement des outils réglementaires ou non réglementaires dont il dispose. Elle dépend de six capacités interdépendantes décrites à la **p.24**, qui, ensemble, vont influencer à la fois la mobilisation, la mise en œuvre et les dispositifs de suivi des outils à la disposition de chacun des acteurs, mais aussi leur arrimage avec les actions des autres acteurs.



### Consignes

1. Les participants étaient invités à évaluer la capacité de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. De 0 à 5 (0 = capacité faible et 5 = capacité forte), les participants évaluaient leurs capacités politique, institutionnelle, financière, technique, sociale et collaborative.
2. Cet exercice s'est réalisé de façon individuelle, en duo ou en trio, selon le nombre de représentants présents pour l'organisme.



# Les résultats pour l'ensemble de la région

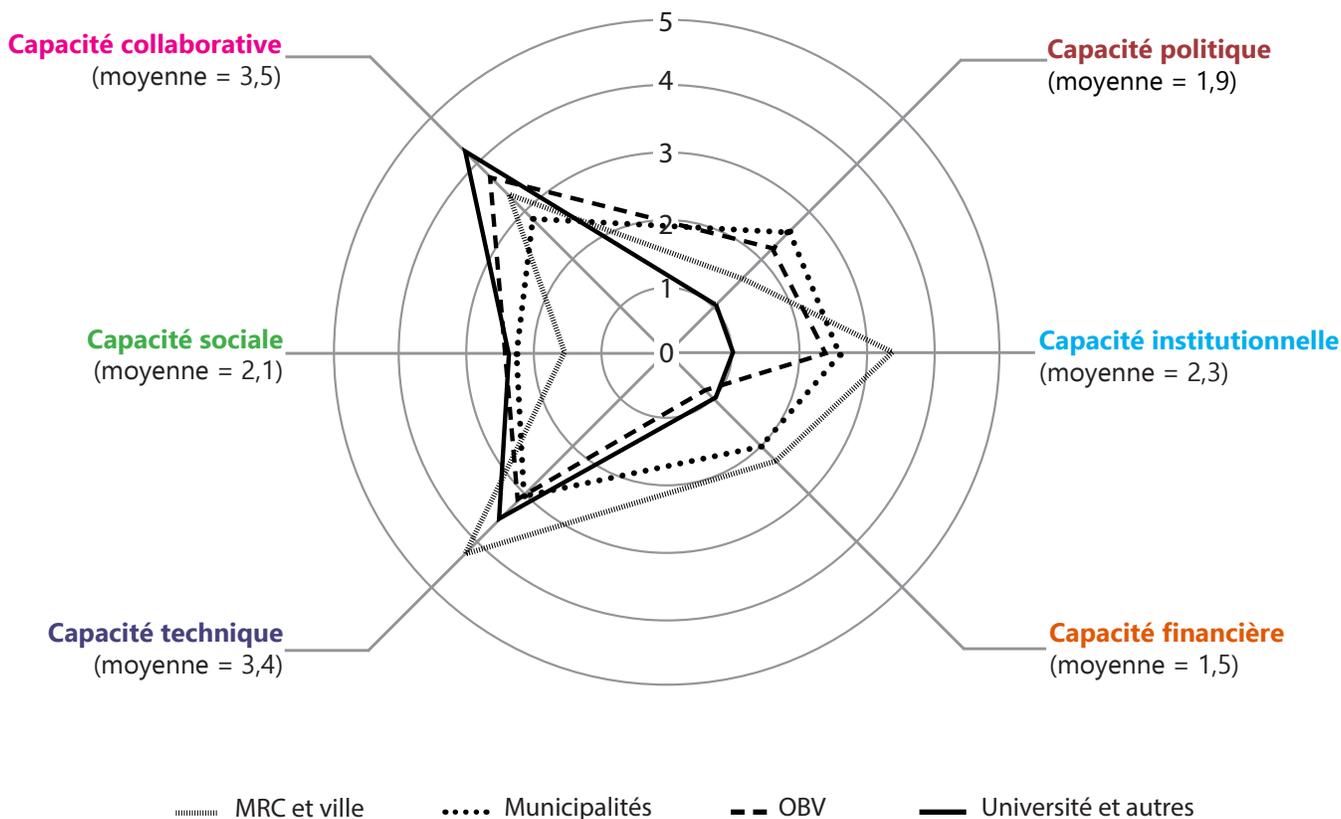
La compilation in situ des données en « toile d'araignée » par catégories d'organismes a permis d'identifier les forces et les faiblesses de la région en matière de protection et de gestion des eaux souterraines.

La **figure 2** montre les résultats de l'évaluation des capacités des organismes de l'ensemble de la région à protéger et gérer les eaux souterraines selon les participants. Chaque toile d'araignée représente une catégorie d'organismes (MRC et ville/ Municipalités/ OBV/ Université et autres).

Les **pages 26 à 30 de ce cahier** affichent les résultats des organismes présents à l'atelier. Chaque toile d'araignée représente un organisme.

La moyenne des notes attribuées aux différentes capacités ainsi que les commentaires ou justifications récoltés lors de l'atelier ont été compilés et retranscrits par catégories d'organismes (ex. MRC, OBV, municipalités, etc.). Les commentaires ayant été mentionnés plus d'une fois sont **marqués en gras**.

**Figure 2 - Les capacités de la région à protéger et gérer l'eau souterraine selon les participants**



# L'évaluation des capacités des MRC et ville

## Capacité politique (1,7)

- En mode réaction;
- Élus peu sensibilisés et peu enclins à prendre des mesures;
- Capacité d'intégration dans divers dossiers ES.

## Capacité institutionnelle (3,3)

- **Campagnes de sensibilisation;**
- LAU, LCM;
- Faiblesse: droits miniers;
- Plan d'action SADR;
- **Maîtrise limitée des outils pour la PGES;**
- SAD (document complémentaire : protection des prises d'eau).

## Capacité financière (2,3)

- Budget récurrent politique environnementale;
- Postes temporaires d'été;
- **Budgets inadéquats;**
- Budget pour campagne de sensibilisation;
- Investissement dans le PACES;
- Investissement dans H2O des Collines;
- Financement aux OBV.

## Capacité collaborative (3,3)

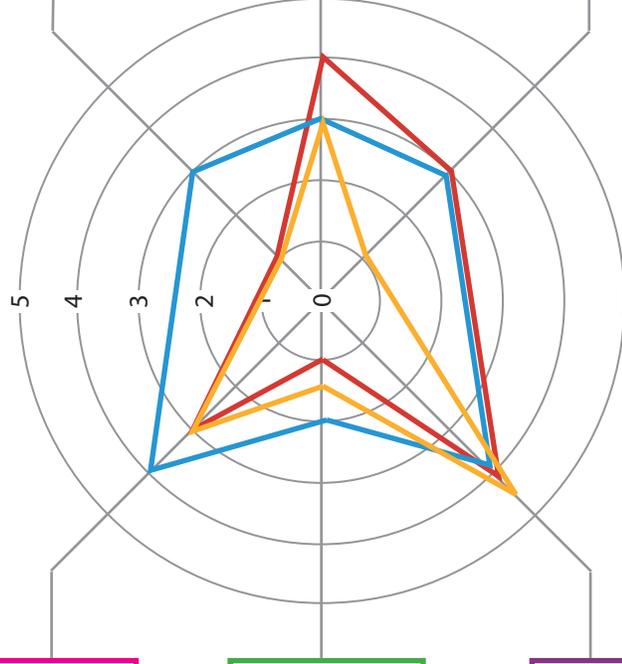
- Consultation des OBV au SADR;
- Fonds vert pour support OBVL;
- Cotisation financière aux OBV;
- Collaboration avec L'ATINO et projet PACES.

## Capacité sociale (1,5)

- « pas dans ma cour » en milieu rural;
- **Sensibilisation citoyenne peu présente;**
- Préparation d'un comité « eau »;
- H2O Chelsea : implication citoyenne dans H2O des Collines.

## Capacité technique (4,2)

- **Ressources humaines compétentes;**
- Disponibilités des données PACES;
- Capacité à utiliser les données PACES;
- Participation aux ateliers RQES;
- Manque de données municipales.



# L'évaluation des capacités des municipalités

## Capacité politique (2,8)

- Manque de connaissance des élus;
- **Pas la priorité;**
- Un projet domiciliaire avec réglementation en lien avec la PGES (capacité de captage);
- Volonté, mais besoin de sensibilisation;
- Pas de ressource humaine additionnelle pour manipuler les données.

## Capacité institutionnelle (2,6)

- Conformité des nouvelles installations septiques;
- Règlements en place (protection de l'eau);
- Pas de planification à long terme;
- **Application des règlements provinciaux seulement (RPEP, milieux humides);**
- **Manque de réglementation et de formation.**

## Capacité financière (2)

- **Sensibilisation;**
- Embauche d'une personne qualifiée;
- **Budget limité;**
- **Aucun programme en place;**
- Renouvellement incertain du programme H2O.

## Capacité collaborative (2,8)

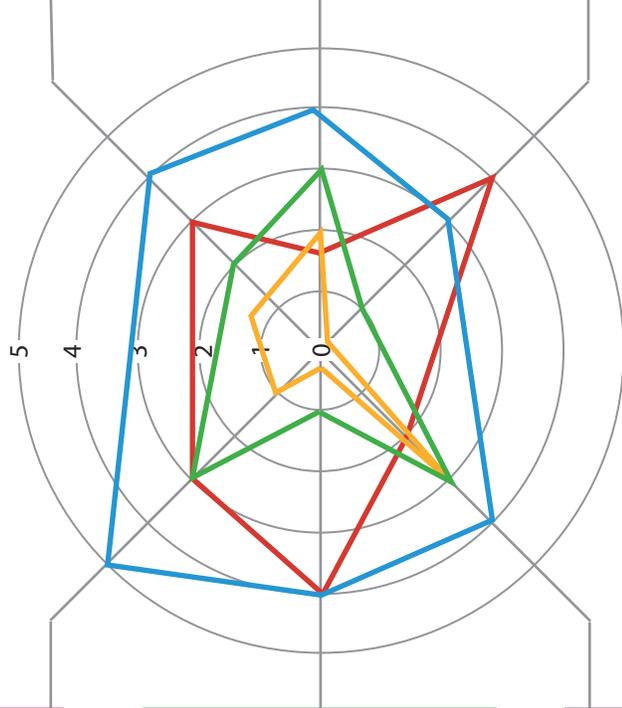
- **Bonne collaboration avec MRC, MDDELCC, organismes, associations;**
- Crédibilité des employés;
- Les ponts sont à construire.

## Capacité sociale (2,3)

- Population éduquée et sensibilisée aux enjeux environnementaux;
- Réputation d'être strict avec les développeurs;
- Population non sensibilisée et non intéressée;
- Groupement de voisinage pour la protection des cours d'eau peu crédible;
- Organisme en place pour la protection des lacs.

## Capacité technique (3)

- **Employés connaissant les enjeux et ayant la capacité de manipuler les données;**
- Outils limités;
- Suivi nul;
- Manque de connaissance et de formation des employés et des élus
- Manque de temps.



# L'évaluation des capacités des OBV

## Capacité collaborative (3,7)

- Nature même de l'OBV ;
- Bonne crédibilité de l'OBV pour les dossiers liés à l'eau;
- **Bonne collaboration avec les acteurs du milieu (organismes, municipalités, MRC, associations de lacs et citoyen).**

## Capacité sociale (2,3)

- Plusieurs associations de lacs;
- Citoyens engagés;
- **Citoyens peu sensibilisés et informés.**

## Capacité technique (3)

- **Compréhension des enjeux liés à la PGES, bonne connaissance du terrain et capacité à vulgariser;**
- OBV impliqué dans le PACES ;
- Variable selon le nombre d'employés et selon le financement;
- Disponibilité des données du PACES, mais besoin de pratique pour les utiliser.

## Capacité politique (2,3)

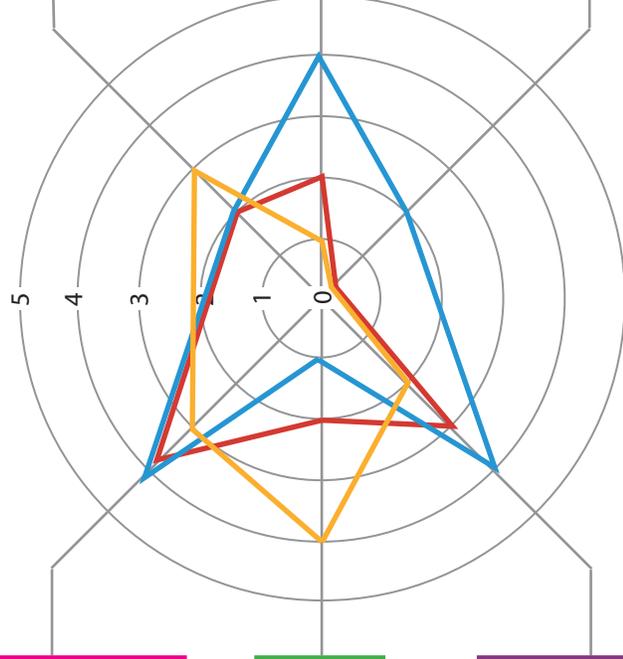
- Niveau de connaissance variable des administrateurs du CA;
- Résistance aux nouveaux règlements des membres du CA;
- RPEP : mention du manque d'argent pour la réalisation du mandat.

## Capacité institutionnelle (2,3)

- Élaboration du PDE et assurer son suivi;
- Pas de loi ni règlement spécifique à la PGES;
- Capacité de l'OBV à s'adapter aux nouveaux outils disponibles.

## Capacité financière (0,7)

- Financement relié au PDE donc pas de budget relié à la PGES;
- Pas de financement pour les suivis;
- Pas de budget pour les ES.



# L'évaluation des capacités des autres organismes

30

## Capacité collaborative (4,3)

- Collaboration lors du PACES avec tous les organismes;
- Collaboration avec MRC, OBV, consultants et ministères;
- Collaboration habituelle avec les clients (municipalités, ministères, industries);
- Grande capacité de mobilisation citoyenne en lien avec l'eau de surface, mais aucun enjeu avec ES.

## Capacité sociale (2,5)

- Présence des OBV;
- H2O Chelsea;
- Aucune;
- Grande capacité de mobilisation citoyenne en lien avec l'eau de surface, mais aucun enjeu avec ES.

## Capacité technique (3,5)

- Très forte, mais non exploitée;
- Bonne connaissance;
- Forte capacité pour la PGES ;
- Réalisation d'études hydrogéologiques, études d'impacts, études de contamination, etc.;
- Participation aux ateliers RQES.

## Capacité politique (1)

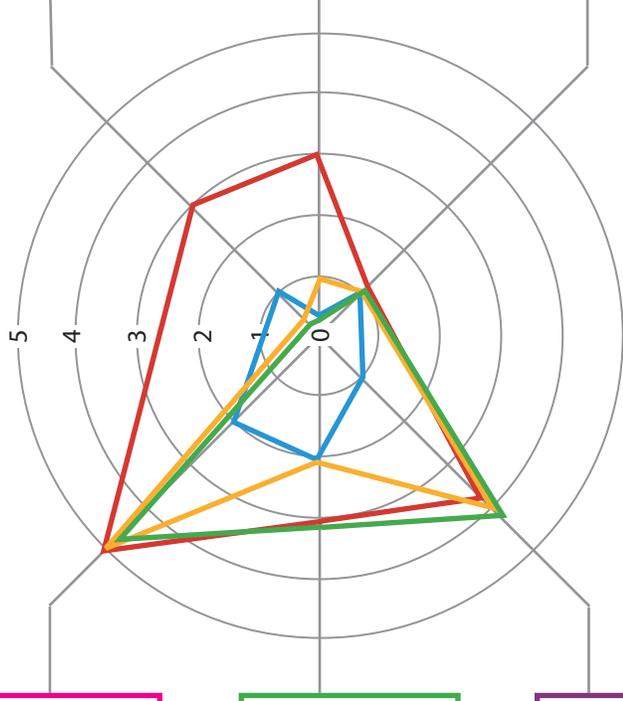
- Ne fait pas partie de la mission ni des objectifs de l'Organisme;
- Fonds des services aux collectivités (eau = thème de recherche important).

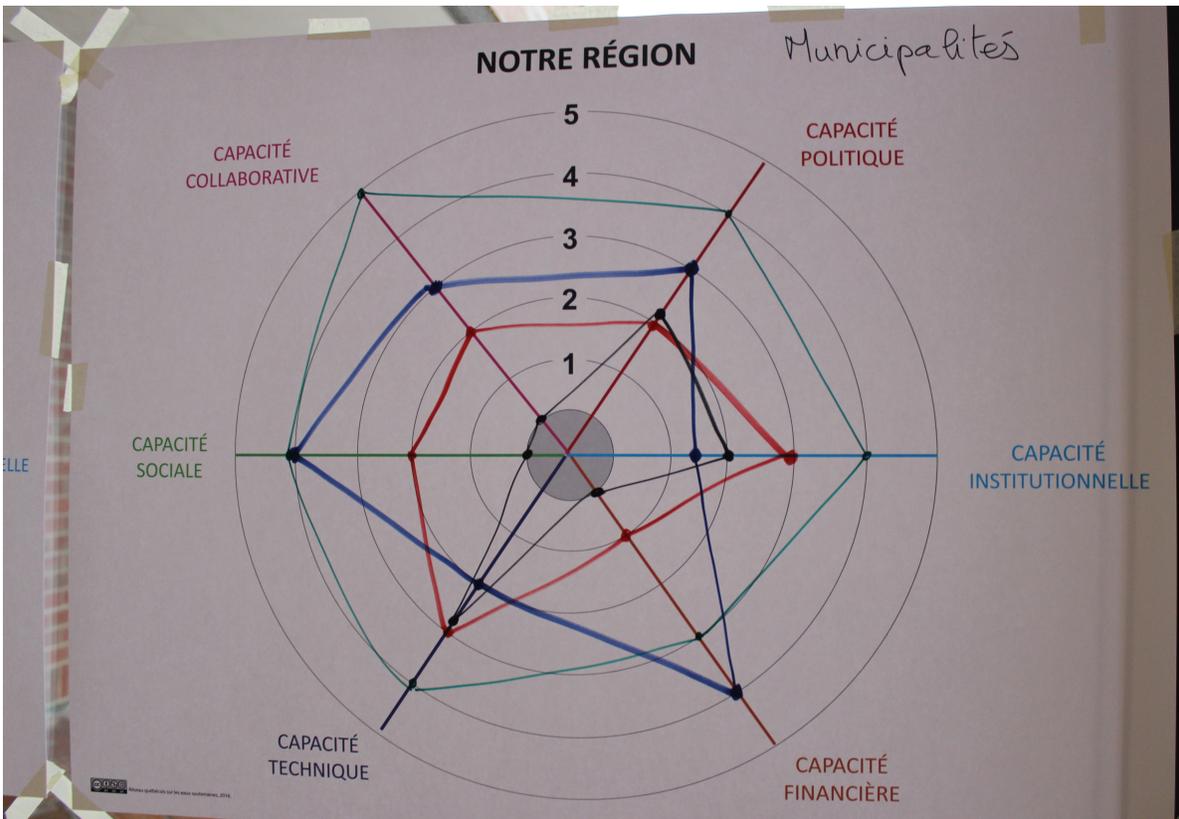
## Capacité institutionnelle (1)

- Aucune.

## Capacité financière (1)

- Participation aux ateliers du RQES et à la logistique;
- Salaire des professionnels;
- Aucun budget dédié aux ES, mais possibilité de mobiliser des fonds si un enjeu survenait.







# 4

---

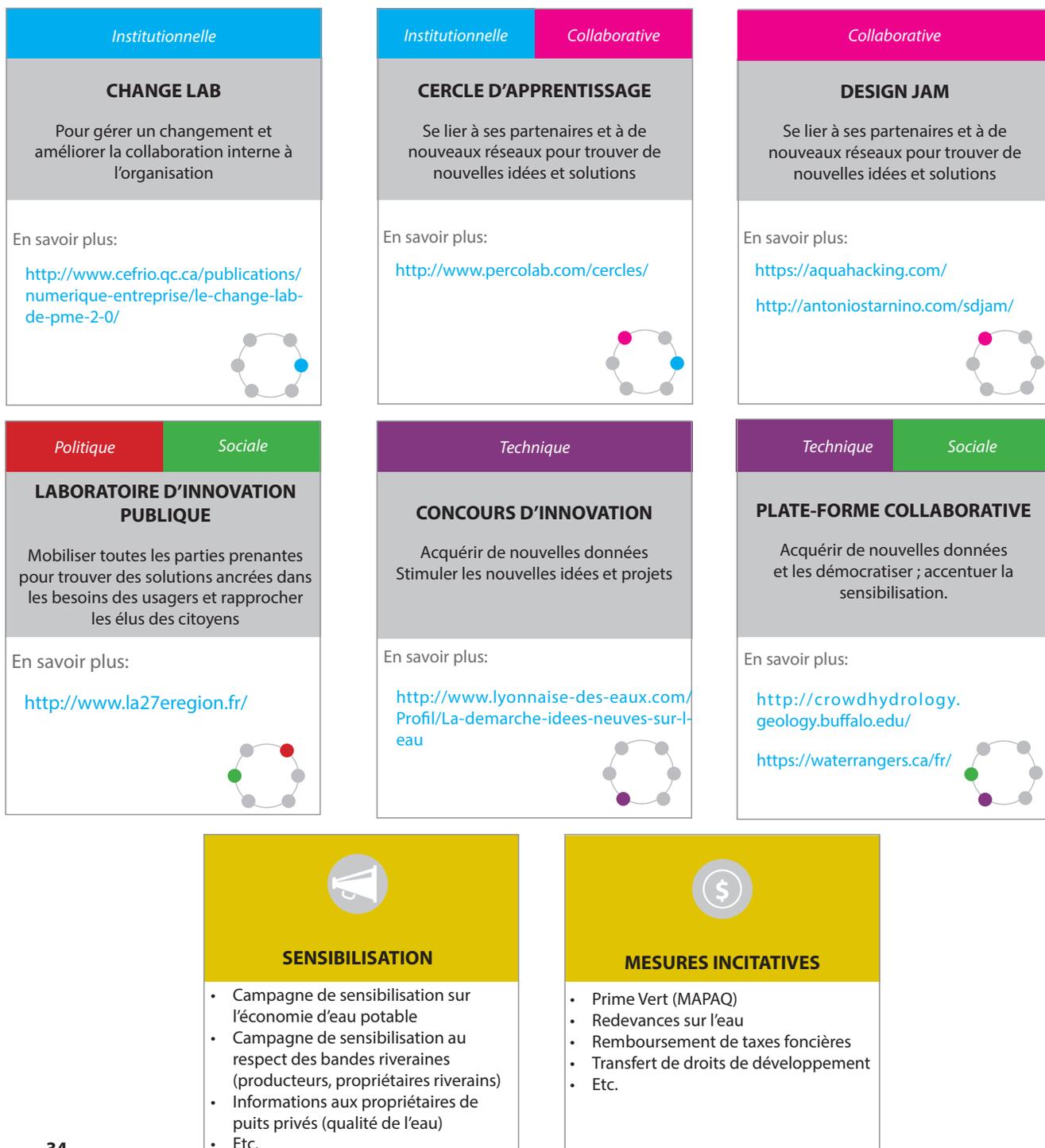
## **Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines**

# Des exemples pour renforcer ses capacités



La présentation complète incluant des exemples innovants pour renforcer ses capacités, est disponible au [www.rqes.ca](http://www.rqes.ca).

**Figure 3 Cartes «outils inspirants»**



## Rappel de l'activité

---

### Consignes

1. En s'inspirant des outils non réglementaires et des cartes «outils inspirants» (**figure 3**), les participants, répartis en sous-groupes de 5 à 7 personnes, devaient élaborer une stratégie de protection et de gestion des eaux souterraines pour un des quatre enjeux sélectionnés à l'**activité 1** (p.11).
2. Les participants ont élaboré leur stratégie à l'aide du gabarit «Notre stratégie d'action pour l'enjeu» (p. 36 à 38).
3. Par la suite, ils ont partagé leurs résultats avec le reste des participants de l'atelier.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu aux **pages 34 à 36 de ce cahier**.



**Outils réglementaires**



**Outils de planification et de concertation**



**Outils volontaires**



**Outils incitatifs**

# Les résultats des stratégies d'action pour la PGES

## NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

## Installations septiques / planification et entretien

### 1 LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème ?

Installations désuètes.

Manque d'espace (densité trop forte).

Suivi.

Manque de compétence

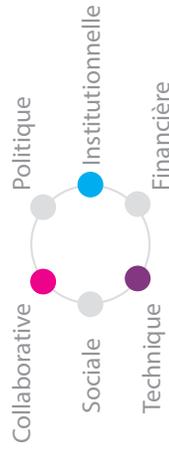
Problème d'argent et de financement.

Sensibilisation.

Qui sont les acteurs visés ?

Citoyens

### 2 NOS FORCES D'ACTION



### 3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Façon de communiquer avec nos citoyens/ participation/implication élus.
- Débloquer plus de ressources financières pour sensibiliser les citoyens.
- Sensibiliser sur des cas vécus.
- Convaincre le conseil municipal des bénéfices.

### 4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- Municipalités et leur conseil

### 5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

#### OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES



Système collectif de vidange

MRC: application de l'inventaire des installations.

Plate-forme collaborative pour les systèmes septiques (lien entre citoyen et professionnels)

Insérer de l'information sur les installations septiques et les puits à l'étude de Golder. Jumeler cette récolte d'info à une activité comme la distribution d'arbres.

Offrir des sessions d'information en anglais.

Programme de prêt/financement: éco-prêt (relation avec la banque) ou crédit d'impôt (pressions sur le gouvernement).

#### ACTIONS



- Programme H2O
- Agent de sensibilisation OBV

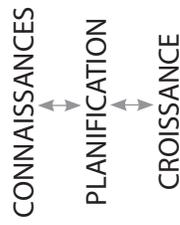


## NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

## Gestion de l'approvisionnement en eau souterraine

### 1 LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème ?

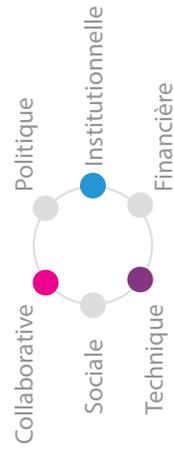


Conflit d'usage et manque d'eau

Qui sont les acteurs visés ?

- MRC et Municipalités
- Citoyens
- Autres usagers potentiels à venir

### 2 NOS FORCES D'ACTION



### 3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Se donner des connaissances hydrogéologiques
- Se donner une stratégie, une planification de gestion de l'approvisionnement en eau souterraine.

### 4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- OBV
- MRC

### 5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES



Plateforme collaboratrice: échange en ligne. Le citoyen peut mesurer le niveau d'eau de puits et de ruisseaux ciblés.

Laboratoire d'innovation: stratégie PDE - SAD



Cercle d'apprentissage (MRC)



ACTIONS



Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

## NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

## Sensibilisation des élus et des citoyens

### 1 LE PROBLÈME

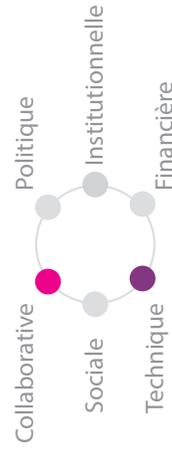
Quelle est la source du problème ?

Manque d'éducation et de sensibilisation par rapport aux eaux souterraines

Qui sont les acteurs visés ?

- Élus municipaux
- Citoyens

### 2 NOS FORCES D'ACTION



### 3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Améliorer les connaissances sur les eaux souterraines.
- Encourager la prise de décision axée sur les connaissances scientifiques plutôt que sur la volonté politique.

### 4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- Gouvernement
- OBV

### 5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES



Véhiculer la connaissance sur les eaux souterraines via les SAD et les PDE.

Comité eau (MRC des Collines) → table de concertation à l'échelle de la MRC.

Campagne de sensibilisation → kiosques aux événements municipaux (distribuer des bouteilles pour tester l'eau des puits).

Journée de formation pour les employés municipaux et les élus.

Étendre le concept H2O de Chelsea à tout le territoire = économie d'échelle en ayant un test de l'eau du puits pris en charge par la municipalité.  
Aide financière de la direction de la santé publique.

ACTIONS



Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.



**Les partenaires du projet de transfert des connaissances sur les eaux souterraines :**

